

Décision 17-D-03 du 27 février 2017

relative à des pratiques relevées dans le
secteur de la location de voitures

Posted on: 27 février 2017 | Secteur(s) :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, de l'industrie
et de l'emploi

Dispositif(s)

Non-lieu

Entreprise(s) concernée(s)

Europcar, Avis, Hertz, Milton, Sixt, ADA

Lire

le texte intégral de la décision

344.32 Ko